

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

VERS 1900

La session extraordinaire qui s'ouvrira dans les premiers jours de Novembre ne pourra, en tout état de cause, avoir qu'une courte durée, puisque les fêtes de Noël et du jour de l'An en marquent fatalement la clôture. Est-il désirable, cependant, que cette session soit ouverte avant que le Parlement soit à même de faire œuvre utile ? avec la grande majorité du pays et de ses représentants eux-mêmes, qui, jusque dans les fractions les plus modérées de la gauche, répondirent naguère négativement à l'interrogatoire de M. Méline, nous pensons qu'il n'y aurait aucun avantage à réunir les Chambres avant qu'il soit possible de commencer la discussion du budget de 1900, — cette discussion étant la seule qui puisse, si on le veut, être menée à bien au cours de la future session.

Il ne faut pas oublier que, cette année, il est, à tous les points de vue, indispensable de terminer l'examen de la loi des finances avant le 31 décembre.

Non seulement le vote de douzièmes provisoires présenterait ses habituels inconvénients, mais cette fois ceux-ci s'aggravaient d'une façon toute particulière.

L'année 1900 verra, en effet, dans ses premiers jours le renouvellement triennal du Sénat, avant tout, elle sera l'année de cette grande Exposition dont le succès éclatant est, à cette heure, le vœu de la France entière.

Naturellement nous ne parlons pas des fauteurs de désordre dont les chefs vont avoir à répondre devant la Haute Cour de leurs coupables entreprises qui ne tendaient à rien moins qu'à bouleverser le pays, en y allumant la guerre civile, au moment même où de tous les points du monde on se prépare à venir à Paris admirer les merveilles industrielles et artistiques qui, demain, afflueront dans cette série de palais qu'on voit sur les rives de la Seine s'élever de toutes parts.

Ces coupables, ces criminelles manœuvres ont été déjouées par la vigilance des pouvoirs publics, et il est probable qu'avant peu de jours elles auront été châtiées comme elles méritent de l'être. Était-il vraiment tolérable que sous les yeux de l'étranger, on laissât à Paris subsister de tels éléments de désordre et de trouble ? N'importait-il pas, au premier chef, à la bonne renommée de la France et de la République qu'on ne vit pas, l'an prochain, se renouveler les scènes honteuses dont MM. Paul Déroulède, Jules Guérin, Marcel Habert, André Buffet et les autres ont été les agents provocateurs au lendemain de la mort de M. Félix Faure, au champ des courses d'Auteuil et en maintes autres occasions ? La France commençait à trouver que c'était long. Aujourd'hui c'est fini, et il est à présumer que pour quelque temps, les instigateurs de cette agitation factieuse seront mis dans l'impossibilité de nuire.

Cette question passe avant celle du Budget lui-même, et c'est pour cela que, si la chose était possible, il y aurait tout avantage à n'ouvrir la session parlementaire qu'après que la Haute Cour, qui maintenant va pou-

voir être de nouveau réunie à très bref délai, aura définitivement statué sur le sort des inculpés renvoyés devant elle. De cette manière, on ne risquerait pas de voir, pendant le procès engagé au Luxembourg, se produire au Palais-Bourbon des incidents plus ou moins tumultueux, chaque chose serait ainsi à sa place.

Mais en sera-t-il ainsi ?

En tous cas ce que nous demandons, c'est que pendant la future session, le budget soit discuté, toutes autres affaires cessantes, et voté avant le 31 décembre. Ce sera une première bonne fortune que nous vaudra l'exposition de 1900, on sera rentré dans la régularité, dans la règle.

La Chambre des députés, d'ailleurs, avant sa séparation, a formellement indiqué en confirmant les pouvoirs de la précédente commission du budget, que telle était son intention. En cela elle a très sagement agi, et il y a tout lieu d'espérer qu'elle persévéra dans cette vue très claire, très nette, de ce que commande à cette heure l'intérêt du pays.

Ce que celui-ci demande, encore une fois, pour l'année 1900, objet de ses espérances, c'est le calme, la sécurité, la régularité dans le fonctionnement des grands services publics.

Il n'entend pas, lorsque la France et le monde viendront au rendez-vous que toutes les nations ont dès longtemps accepté, que le chef de l'Etat soit exposé à des insultes, à des outrages.

Il n'entend pas voir se rééditer ce qui s'est passé depuis un an.

Ce qu'il veut, c'est que notre patrie s'offre aux regards de l'univers, charmé par toutes les merveilles qu'on verra réunies, dans tout son éclat, dans toute sa beauté.

Ce vœu est digne de la France, digne de la République.

Elles sauront l'une et l'autre en assurer la complète réalisation, et lorsque la Haute-Cour aura rendu son arrêt, lorsque le budget de 1900 aura été voté, lorsque les élections sénatoriales auront eu lieu, une seule pensée, sur toute l'étendue du sol français, animera tous les esprits et tous les cœurs de ceux qui aiment vraiment leur patrie.

Cette pensée, commune à tous les bons citoyens, ce sera de faire trêve aux dissentiments politiques et à l'agitation des partis pour montrer que, sur le terrain des arts, de la paix et des progrès de la civilisation, la France est restée « la grande nation », toujours en marche à l'avant-garde du monde !

C. R.

LA HAUTE COUR

La balle de la Rue de Chabrol

Il résulte de l'expertise de l'armurier Gastine-Renette que la balle ramassée rue de Chabrol est bien conforme aux munitions trouvées dans l'immeuble de la Ligue antisémite, mais l'éraflure du mur ne lui paraît pas avoir été faite par un de ces projectiles. D'autre part, l'expert estime que la balle n'a pu être tirée du Grand-Occident, car elle aurait atteint le mur à une hauteur bien supérieure (3^m50 à 4^m).

Les avocats des inculpés ont pris connaissance hier matin, au greffe de la Haute-Cour, du dossier complet de l'instruction et des réquisitions du procureur général.

MM. de Parseval, de Monicourt et Girard ne seront pas poursuivis.

Les charges relevées, au contraire, contre les autres inculpés, sont très sérieuses et ils seront certainement renvoyés devant la Haute-Cour par la Commission d'instruction.

LES GRÈVES

A Saint-Etienne

A la suite de la suppression de l'augmentation de 50 centimes par mille de fils qui leur a été signifiée, les ouvriers de la maison Chorel-Escorbis, fabricants de rubans, ont tenu une réunion à la bourse du travail. Ils ont décidé de se mettre en grève, et les ateliers chôment.

A Bordeaux

Depuis mardi matin, les cigarières des deux Manufactures des tabacs de la place Rodesse et de la rue Tondu, à Bordeaux, auxquelles s'est joint, par solidarité, le personnel masculin, sont en grève, ou, pour parler plus exactement, ont suspendu momentanément tout travail avant de déclarer la grève, qui sera décidée après réunion du Syndicat.

Au Transvaal

La vieille Queen pleure des larmes de crocodile sur les pauvres enfants qui se font tuer au Cap pour elle.

Voici le message qu'elle adresse à son ministre de la guerre :

« Ces terribles pertes font saigner mon cœur. Aujourd'hui encore un grand succès ! Je crains qu'il n'ait été très chèrement payé. Je vous prie de faire vos efforts pour faire savoir aux parents des morts l'expression de ma plus sincère sympathie et de mon admiration pour ceux qu'ils ont perdus.

L'Allemagne et le Transvaal

La *Tagliche Bundschau* annonce que l'attaché militaire allemand à Londres a déjà quitté la ville pour se rendre au Transvaal et y suivre les opérations de l'armée anglaise.

Les journaux publient le télégramme suivant, qui a été adressé à l'empereur par les membres de la légion allemande se trouvant sous les ordres du colonel Schiel, qui vient d'être fait prisonnier :

« A S. M. l'empereur, à Berlin

« Les volontaires allemands marchant vers la frontière jurent de rester fidèles à la race allemande de leurs frères. Nous regrettons profondément que le gouvernement allemand ne puisse pas user de son influence en faveur de nos intérêts ; nous protestons contre l'acte de pillage commis par l'Angleterre. Puisse le sang allemand ne pas couler en vain dans la cause de la liberté et de la justice, et puisse la bénédiction de Votre Majesté nous accompagner ! La loyauté des soldats allemands maintiendra cette amitié que Votre Majesté a déjà une fois manifestée.

« Colonel SCHIEL, au nom du corps allemand. »

Les hostilités

Les blessés

On estime les pertes des Boers dans le

combat d'Elands-Laagte à 300 tués, mais il est impossible de fixer un chiffre pour les blessés. Le général Van Viljoen a été blessé.

Le War-Office annonce qu'un lieutenant du régiment des Gordon Highlanders et deux hommes ont succombé aux suites de leurs blessures reçues au combat d'Elands-Laagte.

On a opéré l'extraction de la balle de la blessure du général Symon, dont on avait à tort annoncé la mort. Le blessé va bien.

Le War-Office annonce également qu'il faut ajouter à la liste des blessés trois capitaines dont les noms n'avaient pas été mentionnés.

Nouveau combat à Glencoe

On annonce qu'un nouveau et violent combat a eu lieu à Glencoe.

A l'hôpital de Johannesburg

On télégraphie de Durban au *Daily News* à la date du 21 :

« Le docteur français Mangold a pris possession de l'hôpital de Johannesburg au nom des autorités militaires. Les infirmiers et docteurs anglais ont reçu l'ordre de partir. Ils sont arrivés ici. »

INFORMATIONS

Projet de loi sur les associations

Le *Siccle* croit savoir que le projet sur le droit d'association que doit déposer M. Waldeck-Rousseau, à la rentrée du Parlement, déclare illicites les associations qui font des vœux contraires à l'ordre public, c'est-à-dire qui imposent à leurs adhérents des engagements comportant la renonciation totale ou partielle au libre exercice des droits attachés à la personne ou la subordination à l'autorité d'une tierce personne.

Nominations

Le général Grisot est nommé, en remplacement du général du Royat, décédé, commandant du 19^e corps d'armée.

Le général Niox est nommé général de division.

Légion d'honneur

Le lieutenant Meynier vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Poursuites contre M. Gohier

M. Urbain Gohier annonce dans *L'Aurore* qu'il est cité à comparaître vendredi devant M. Louiche, juge d'instruction. Le ministre de la guerre aurait déposé une plainte contre lui pour injures à l'armée.

Grève d'électeurs

Des élections municipales devaient avoir lieu, dimanche dernier, à Villefranche-de-Conflans, pour remplacer le conseil municipal démissionnaire.

Aucun candidat ne s'est présenté. Le bureau n'a pas été formé, aucun électeur ne s'étant présenté dans la salle de vote.

Le Commandant Hartmann

M. le commandant Hartmann, directeur adjoint des ateliers de construction de Puteaux, est nommé membre du bureau national des poids et mesures

CHRONIQUE LOCALE

Bureau de Recrutement de Cahors

Avis

Les militaires désignés ci-dessous sont invités à se présenter, du 1^{er} au 15 novem-

bre, porteur de leur livret individuel, à la gendarmerie de leur résidence pour y recevoir un document important :

Les militaires de toutes armes de la classe 1885; les militaires de toutes armes de la classe 1879; les militaires de la classe 1880 appartenant à toutes les armes à l'exception de l'infanterie.

Avis

Le personnel des instituteurs et des institutrices du Lot est informé que M. l'Inspecteur d'Académie autorisera à se rendre au Congrès Général de la Ligue de l'Enseignement, qui se tiendra à Toulouse les 2, 3, 4, 5 novembre 1899, tous ceux qui en feront la demande.

Cette demande, adressée à M. l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique, spécifiera les jours pour lesquels l'autorisation d'absence sera demandée.

Travail des enfants, des filles mineures et des femmes employées dans les établissements industriels

L'article 3 de la loi du 29 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures, et des femmes employées dans les établissements industriels, dispose que « les enfants de l'un et de l'autre sexe âgés de moins de 16 ans, ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de 10 heures par jour » et que « les jeunes ouvriers et ouvrières ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de 60 heures par semaine sans que le travail journalier puisse excéder 11 heures »

Le ministre du commerce et de l'industrie a le devoir strict de tenir la main à ce que cette prescription impérative reçoive son exécution. Des instructions en ce sens ont été données à l'inspection du travail.

Des groupements industriels ayant exposé verbalement au ministre l'impossibilité où ils se trouvent de modifier du jour au lendemain dans leurs ateliers, les conditions du travail qui avaient été tolérées jusqu'à ce jour, il ont été invités à faire connaître dans les 15 jours, le sursis qui leur serait nécessaire pour que l'article 3 précité fut appliqué :

Le ministre a jugé équitable d'accorder le même laps de 15 jours à dater du 22 octobre 1899, aux industriels que touche l'application de l'article 3 pour lui présenter leurs observations.

Un délai leur sera fixé pour se mettre en règle avec la loi.

Ce délai éconlé qui sera réduit au strict minimum, les dispositions relatives au travail des enfants et des adolescents devront être exécutées.

Les Grottes de Presque

Après le gouffre justement célèbre de Padirac, une nouvelle curiosité naturelle sera incessamment révélée aux nombreux touristes qui visitent le département du Lot.

Il s'agit des grottes de Presque, méconnues jusqu'à ce jour, dont l'accès difficile sera bientôt aménagé avec tout le confortable rêvé par l'excursionniste le plus exigeant.

Ces jours derniers une caravane d'ingénieurs, d'électriciens, de géologues, de dessinateurs, d'entrepreneurs spécialistes, de photographes, de plusieurs membres de la Presse, du Club alpin français et du Touring-Club de France, a pénétré dans la merveille souterraine, sous la direction de M. Henri Rouzet, ingénieur, propriétaire du site.

La grotte de Presque, dont les nombreuses salles, d'une hauteur de 20 à 30 mètres se succèdent sur une longueur approximative de 1,500 mètres, n'a certes pas les proportions grandioses et troublantes de Padirac; mais aussi quel décor plus gracieux et plus originalement détaillé! Partout d'admirables concrétions, et de tous les côtés, stalactites et stalagmites, aux formes les plus variées, excitent l'enthousiasme des plus sceptiques.

La visite dans les profondeurs du rocher s'est prolongée pendant deux heures.

Les projets, depuis si longtemps étudiés, de M. Rouzet, ingénieur, sont donc sur le point d'être réalisés.

Voici les points principaux de ces projets :

Les touristes, qui ne manqueront pas de venir à Presque, trouveront d'abord des ateliers de réparations pour bicyclettes, pour voitures automobiles, et, pour ces dernières, des charges d'accumulateurs fournies par le moteur destiné à donner la lumière électrique des grottes. Ensuite, des allées sillonneront la montagne, au faite de la-

quelle sera installé un café-restaurant. Une terrasse permettra de contempler le délicieux panorama qui s'étend depuis les tours légères de Saint-Laurent jusqu'à l'imposante masse du beau manoir de Castelnaud-Bretenoux, à travers les plaines riantes de la Bave, de la Cère et de la Dordogne.

L'inauguration des superbes grottes de Presque, pour coïncider avec celle de l'Exposition de 1900, aura lieu au mois de mai prochain. Les étrangers, les touristes, les buveurs des eaux d'Alvignac (le Carlsbad français), tous les fervents admirateurs des beautés du Quercy n'auront qu'à s'en réjouir.

Presque sera, pour tous, le trait d'union entre Padirac et les cascades d'Autoire.

CAHORS

NOTRE NOUVEAU ROMAN

Nous commencerons, très prochainement, la publication d'un très intéressant feuilleton :

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

Conseil municipal de Cahors

Séance extraordinaire du 24 octobre 1899

Etaient absents : MM. Roussel, Relhié, Magne, Lacroix, Soulié, Delbru, Clary.

M. le Maire préside; M. Rouffly est nommé secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 17 octobre, M. le Maire prend la parole :

Comme vous le savez, dit-il, deux commissions, travaux publics et finances, ont été chargées d'examiner la question qui nous avait été soumise, c'est-à-dire l'achat des Petits-Carmes. Ces deux commissions ont statué; et leur rapport va nous être communiqué.

Je donne la parole à M. Guiraudies, rapporteur :

M. Guiraudies : Dans sa séance du 17 octobre, le Conseil municipal a voté en principe, l'achat de l'immeuble des Petits-Carmes. Or, comme il y avait deux façons de l'acquérir, par l'expropriation ou à l'amiable, les commissions ont adopté la manière de voir de M. Talou, c'est-à-dire l'achat à l'amiable.

Aussitôt les deux commissions ont tenté d'obtenir de M. Magne une réduction du prix de vente : elles n'ont rien obtenu. C'est pourquoi, elles sont d'avis aujourd'hui de payer les 200.000 francs demandés.

Mais, comme nous voulions, Messieurs, avoir des garanties sur les avantages réels que nous pourrions retirer de l'achat de l'immeuble, MM. Talou, Costes, Delpont, ont été délégués pour aller trouver M. le recteur de Toulouse afin de savoir si nous pouvions compter sur lui, à propos de la transformation de notre collège des jeunes filles en lycée.

M. le recteur n'était pas à Toulouse, dimanche. Toutefois, je puis dire qu'il est favorable à notre demande. Et ici, M. Guiraudies revient sur la séance du 17 octobre.

Enfin, il conclut en demandant le vote proposé par les commissions : l'acquisition de l'immeuble à 200.000 francs et le vote d'un emprunt de 220.000 fr.

La prise de possession de l'immeuble aura lieu le 1^{er} janvier 1900 : à dater de ce jour, M. Magne percevra en paiement du capital, un intérêt de 3/0, moins sur le capital de 20.000 francs, puisque jusqu'au 1^{er} mai 1900, M. Magne s'est réservé l'imprimerie.

En outre, la commission propose une somme de 20.000 francs pour faire face aux dépenses pour achat de mobilier scolaire, etc. etc.

Cet emprunt nécessitera une annuité de 12.000 francs et une imposition de 0,08 centimes, pendant 30 ans.

Telles sont les propositions que M. Guiraudies présente.

M. Cagnac demande la parole : Quand la question est venue devant le Conseil municipal dit-il, j'étais partisan de l'achat de l'immeuble des Petits-Carmes, à cause de certains bénéfices que l'on faisait miroiter aux yeux de tous. Mais, aujourd'hui, après informations prises, je ne voterai pas l'achat de l'immeuble, car, parmi les bénéfices qu'on dit pouvoir tirer de l'achat de l'immeuble, il y a la transformation du collège en lycée. Etes-vous sûrs que cette transformation se fera ! Vous n'en savez rien. Et quand même ? quelles sont les charges et quels sont les bénéfices qu'aura la ville ? c'est ce que je voudrais savoir.

M. Cagnac discute alors les calculs de M. Guiraudies.

Je suis donc opposé à cet achat. Du reste, poursuit-il, la commission a-t-elle examiné si l'Etat et le département ne demanderaient pas le remboursement des sommes avancées pour le collège ?

En outre, je me permettrai de faire observer, que nous avons à Cahors deux écoles normales, or, à l'école normale de garçons, (bâtiment qui a coûté passablement cher), il y a presque autant de professeurs que d'élèves, évidemment, comme il en est question, cette école sera supprimée.

Alors, à quoi serviront les bâtiments ? ne pourrait-on pas les approprier en vue des services que vous voulez créer à l'école de M. Magne ?

Enfinement M. Cagnac demande au Conseil de ne pas acheter l'immeuble des Petits-Carmes.

M. Guiraudies reprend la parole : Messieurs, je veux répondre à M. Cagnac dont je réfuterai les objections. Par la transformation du collège des jeunes filles en lycée, nous n'aurons plus les frais que nous avons à supporter aujourd'hui. Ils seront considérablement réduits; ainsi aujourd'hui ils sont de 16.000 francs et je crois fermement que plus il y aura d'élèves, plus ils diminueront, et j'espère bien qu'ils descendront à 3.000 fr.

En outre, la ville et l'Etat ont créé le collège, sans souci de savoir si ce dernier serait transformé en lycée, et quant au département, je crois qu'il aura intérêt à avoir un lycée, car le collège ne peut avoir que 49 pensionnaires, tandis que le lycée en aura certainement davantage.

Sur la 3^e objection de M. Cagnac, je dirai, oui, il est question de supprimer l'école normale de garçons depuis longtemps. Or, voici ce qu'on fera : on transportera l'école normale des filles de Cabessut à l'école des garçons, et on fera de l'école de Cabessut, une ÉCOLE PROFESSIONNELLE.

M. Delpont appuie cette proposition d'école professionnelle, car il croit que c'est très important. « Il y a 6 ou 7 ans, dit-il, que le principe de la création de cette école fut adopté. Or, jusqu'ici, c'est resté lettre morte. C'est pourquoi, aujourd'hui, il faut absolument que nous prenions l'engagement formel de transformer une de ces écoles normales en école professionnelle.

M. Talou demande la parole. Messieurs, je croyais en entrant en séance que nous étions tous d'accord sur la question de l'achat des Petits-Carmes. Or, M. Cagnac, que je croyais acquis au vote, a soulevé quelques objections, que M. Guiraudies a réfutées. Nous avons demandé à M. Magne un délai pour prendre une décision ferme : ce soir, prenons-la. Voulez-vous l'immeuble, oui ou non ? Les avantages matériels de cette acquisition sont énormes, vous les connaissez, messieurs. Mais, en outre, il y a des avantages autrement importants : les avantages politiques, qu'en faites-vous, Monsieur Cagnac : voyons, plus d'école congréganiste, plus de jésuites à craindre à Cahors. Et puis, serait-on content si on venait à nous enlever le 4^e bataillon, ou mieux, puisque le 4^e bataillon n'existe pas, si on nous prenait un des trois bataillons pour le donner à une sous-préfecture comme il en fut question il y a deux ans, si nous ne pouvions donner à l'autorité militaire un bâtiment nécessaire à l'agrandissement du casernement actuel. Rappelez-vous, Messieurs, de la séance si pénible que nous eûmes à subir, il y a deux ans, quand on nous menaçait de nous priver d'un bataillon parce que nous ne voulions pas voter les crédits demandés par l'autorité militaire. Ah ! ce soir-là, Messieurs, on aurait bien voulu avoir un local. Eh bien, aujourd'hui nous l'avons, profitons de l'occasion qui s'offre à nous.

M. Cagnac : Messieurs, je le répète, je voterai contre l'achat des Petits-Carmes ; pour ma part, je suis persuadé que la ville s'engage dans une mauvaise voie. On va payer d'un cœur léger, une somme énorme, 200.000 francs à M. Magne ; et puis, sera-ce fini ? Est-ce qu'il ne faudra pas approprier l'école de la place Thiers et les Carmes : ces appropriations coûteront bien au bas mot 100.000 fr. ce qui portera la somme à 300.000.

Et puis, êtes-vous sûr que les frais du collège transformé en lycée diminueront en proportion telle que le dit M. Guiraudies ? Je crois que non. Car, nous paierons 12.000 francs de revenus pendant trente ans plus la somme de 5.000 francs pour frais d'internat ; total, 17.000 francs pendant trente ans, ajoutons les autres frais, et on voit les avantages des économies.

En outre, Messieurs, vous parlez d'avantages moraux : mais les Carmes, pourquoi sont-ils partis de Cahors ? Les dominicains, les jésuites, qui sont venus pour s'installer tout dernièrement, n'ont-ils pas traité et sont-ils repartis ? Pour la raison bien simple, c'est que fort intelligents, ils ont vu qu'il n'y avait rien à faire à Cahors.

Et puis, croyez-vous que c'est parce qu'ils n'auront pas l'établissement des Petits-Carmes qu'ils ne reviendront pas ? Ils sont assez riches, ces messieurs, pour acheter un local dans la ville et en faire une jésuitière. Ce n'est pas le local qui les gêne, croyez-le, Messieurs.

Enfin, vous donnez 200.000 francs de cet immeuble ; mais ignorez-vous donc que d'autres ont voulu l'acheter 140.000 francs. Pourquoi 60.000 fr. de plus. Dans quelque temps, si vous ne l'achetez pas, cet immeuble sera vendu par les tribunaux et là, vous le savez tout comme moi, l'acheteur aura un bénéfice de 50.000 francs sur le prix demandé actuellement.

Nous faisons une mauvaise affaire, je ne m'y associe pas.

M. Ausset : Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'il y a huit jours ; je demandais que des connaisseurs soient chargés de visiter cet immeuble pour voir s'il est en bon état. L'a-t-on fait ? Je demandais également qu'on fit le possible pour l'avoir le meilleur marché possible : la semaine dernière on offrait 160.000 francs, pourquoi n'a-t-on pas maintenu ce prix ?

M. Delpont : Pourquoi, Monsieur Ausset, puisque vous aviez cette bonne idée d'acheter meilleur marché que nous ne le faisons, pourquoi n'avez-vous pas essayé de l'obtenir vous-même de M. Magne ? Vous êtes conseiller municipal, et comme tel, vous pouviez bien vous en occuper. Peut-être que sur vos instances, l'abbé Magne aurait cédé. A nous,

il n'a voulu faire aucune concession.

Et puis, je trouve extraordinaire également que M. Cagnac vote aujourd'hui contre l'achat alors que la semaine dernière, il votait pour.

M. Cagnac répond qu'aujourd'hui il a vu des avantages contraires.

M. Guiraudies fait de nouveau l'exposé de son rapport, il insiste pour l'adoption.

M. Delpont demande le scrutin public. Adopté.

Sur 19 conseillers présents : 17 sont pour, 2 contre ; ce sont : MM. Cagnac et Ausset.

M. le Maire : Messieurs, le conseil a toujours inscrit, en tête des constructions à faire dans la ville, l'élargissement complet de la rue Rousseau. Or, je crois qu'il serait juste de comprendre l'achèvement de cette rue dans l'emprunt que nous venons de voter.

Au milieu d'un brouhaha général, M. Guiraudies soutient la proposition de M. le Maire, en effet, dit-il, pourquoi ne pas donner satisfaction à la population des Badernes, puisque le moment est venu de le faire.

M. Bousquet proteste : Et l'achèvement de la rue des Ecoles ? Quand le ferez-vous ? Ça dure depuis bien longtemps, je trouve. Mais le tumulte grandissant, M. Bousquet n'achève pas de développer son idée.

La proposition de M. le Maire, mise aux voix est adoptée à l'unanimité, sauf M. Bousquet qui vote contre.

Et la séance est levée à 10 h. 1/2.

L'Ecole des Petits-Carmes

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Les deux articles que vous avez publiés sur l'achat de l'immeuble Magne ont prouvé clairement l'indépendance de votre journal dans les questions municipales. Vous avez bien montré, à mon avis, qu'on peut avoir la même opinion que nos excellents conseillers sur l'impôt sur le revenu, la Révision de la Constitution ou les menées césariennes, sans être obligé de croire qu'il fallait payer à monsieur Magne la somme de 200.000 fr. un immeuble qu'il aurait parfaitement donné à 140.000 et qu'on aurait eu dans deux mois pour 110.000.

Vous êtes de bien braves gens, Messieurs les Conseillers, mais, souffrez qu'on vous dise que M. Magne est plus fort que vous.

Avez-vous bien réfléchi quand vous avez voté cet achat ? Vous êtes-vous rappelé que cet homme a acheté 95.000 ce qu'il vous vend 200 000 ? Vous êtes-vous rappelé les échecs retentissants qu'il a essayés lorsqu'il a voulu, au moyen de société civile ou autre combinaison, ouvrir un collège avec dominicains ou franciscains ? N'étiez-vous donc pas à Cahors ou étiez-vous complètement ignorant des offres faites à l'Evêque et refusées par lui ?

Comment avez-vous pu croire que cet homme, donc vous connaissez le caractère, ayant une offre (disait-il) de 140 000 fr. de son évêque, avait besoin de 60 000 fr. de surenchère pour vous vendre son immeuble. Mais pour 141.000, 145 000 il vous l'aurait lâché !...

Comment n'avez-vous pas compris qu'il vous « bluffait » en prétendant qu'il ouvrirait un collège diocésain, et que la fameuse parole de son évêque n'avait existé que dans son imagination. Et ces menaces « Si ce soir je n'ai pas de réponse définitive, je traite demain avec l'évêché », mais tout cela n'était que du maquignonnage. Et avec un peu plus d'habileté vous auriez pu économiser, 50 ou 60 mille francs à la ville, peut-être 100.000 et je le prouve.

M. Magne était très gêné, ce n'est un mystère pour personne ; bon gré mal gré il aurait été obligé, avant longtemps, de vendre son immeuble grevé de 100.000 francs environ d'hypothèques. Les créanciers hypothécaires auraient poussé, pour se couvrir, jusqu'à ce chiffre, mais je vous mets au défi de me citer un capitaliste quelconque de la ville qui aurait surenchéri. Et alors la ville enlevait l'immeuble et économisait 90 à 100.000 fr.

Ah, monsieur Magne est un habile homme, et il vient de le prouver victorieusement. Décidément, Messieurs les Conseillers, quand nous nous rencontrerons nous causerons si vous le voulez bien, des mesures à prendre pour la Défense de la République, pour réfréner les menées cléricales et césariennes, là nous seront d'accord, mais pas de l'acquisition de l'immeuble Magne ! Je ne voudrais pas terminer sur un mot dur, mais il me crève ce mot et il faut qu'il sorte : Vous avez été roulés. Hélas ! que dis-je, je l'ai été et le percepteur par son avertissement, en janvier prochain, se chargera de me l'apprendre.

Un Électeur

La ville a acheté l'établissement des Petits-Carmes. Nous ne récriminerons pas davantage contre ce vote.

Le Conseil municipal, par 17 voix contre 2, a cru bien agir : confiant dans ses excellentes intentions de faire pour le mieux les affaires de la ville, nous nous inclinons devant sa décision.

Mais comme le dit ici même un de nos amis, on aurait pu sans doute payer l'immeuble meilleur marché, et pour cela attendre... les événements qui se seraient précipités, nous en avons l'assurance, c'est pourquoi nous avons tenu à le dire dans nos derniers numéros.

La chose est faite. Soit.

Confiant en nos édiles, répétons-le, nous nous inclinons devant leur décision.

Mais nous avons fait notre devoir.

Ajoutons qu'il y a lieu de faire une réserve importante au sujet de la dernière affirmation de notre correspondant : L'avertissement du percepteur n'accuserait une augmentation qu'autant que le collège ne serait pas transformé en lycée. En cas de transformation, en effet, la subvention annuelle accordée par le gouvernement — traitement des professeurs, etc. — comblerait à peu près l'annuité de l'emprunt.

Si donc la ville obtient cette transformation, tout sera pour le mieux. Attendons !

N. D. L. R.

Caisse des Ecoles

Le Comité de la caisse des écoles se réunira dimanche matin, 29 octobre 1899, pour s'occuper de la question des cantines scolaires.

Chambre des huissiers

Les huissiers de l'arrondissement de Cahors se sont réunis dimanche dernier en assemblée générale à l'effet de procéder au renouvellement de leur chambre de discipline pour l'année judiciaire 1899-1900. Ont été élus : Syndic président, M. Daymard de Lalbenque ; rapporteur, M. Daymard, de Duravel ; trésorier, M. Serres, de Cahors ; secrétaire, M. Delfau, de Lauzès ; membre, M. Fraysse, de Luzech.

Banquet des mobiles du Lot

Nous rappelons que le banquet annuel des mobiles du Lot aura lieu dimanche prochain, 29 octobre courant, à midi, à l'hôtel de l'Europe.

Montant de la cotisation, 3 fr.

On s'inscrit chez M. Elie Rivière, liquoriste à Cahors.

Veloce-sport cadurcien

MM les membres du V. S. C. qui désirent prendre part à la sortie du dimanche 29 octobre dont le but est la fête de Vers, sont avertis que le départ aura lieu du siège du club (grand café Tivoli), à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Bourse aux vins

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'ouverture de la Bourse aux vins aura lieu le vendredi 3 novembre, à 2 heures de l'après-midi, pour la réception des échantillons.

Le premier marché-foire sera tenu le 1^{er} décembre 1899, c'est-à-dire après la décevaison, et le 2^e marché-foire, le 1^{er} mars 1900, c'est-à-dire après le premier soutirage.

Incendie

Hier, à 7 h. du matin, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Bons Antoine, propriétaire au Mas de Monsou (commune de Cahors).

Le feu a pris dans le grenier au moment où Bons et son domestique faisaient cuire des légumes pour les bestiaux.

Lorsqu'ils s'aperçurent du sinistre, presque toute la toiture était déjà en flammes. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent sauver que deux barriques de vin et quelques effets.

Les pertes, évaluées à 6.000 francs, sont couvertes en partie par une Compagnie d'assurances.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes et on ne croit pas qu'il y ait malveillance.

Théâtre

La tournée parisienne de M. Albert Chartier donnera prochainement sur notre scène une représentation de *Papa la Vertu*, pièce nouvelle en cinq actes et huit tableaux, de MM. Decourcelles et René Mazeroy, représentée pour la première fois à Paris le 4 novembre 1898.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 26 ET 29 OCTOBRE 1899

Véni, Vidi, Vici, (allegro) Strobl.
Mireille, (ouverture) Gounod.
Les mille et une nuits, (valse) Strauss.
Déjanire ; n° 1 prélude du 1^{er} acte
n° 2 prélude du 2^e acte
n° 3 marche du Cortège St-Saëns.
Pliptotte, (polka) Gentil.

De 4 h. à 5 h. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 26 octobre 1899

Naissances

Boulet Pascal-Jules avenue de la Gare.

Publications de Mariages

Plaignard Henri-André-Joseph, docteur en médecine et Roques Marie-Félicie-Andrée, sans profession.

Polbleu Joseph-Guillaume, restaurateur et Cros, Léonie-Jeanne, sans profession.

Delfargueil Pierre, garde navigation et Maury Marie, dite Laure, sans profession.

Mariage

Cassan Edouard-Marie-Louis, employé et Alazard Marguerite-Jeanne, sans profession.

Gourgou Augustin, cultivateur et Massip Henriette, sans profession.

Décès

Sabrié Yvonne-Isabelle, 1 mois et demi, place Rousseau.

Géniès Marie-Anne, veuve Ramos, 85 ans, impasse de la Charité, 3.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — Foire. — La Commission des foires de Duravel a l'honneur d'informer le public, que le *Marché aux Vins*, inauguré l'an dernier avec succès, au chef-lieu de cette commune, aura lieu cette année le samedi 4 novembre prochain, jour de foire.

La Commission espère que Messieurs les négociants et les maîtres d'hôtels, voudront bien s'y rendre en aussi grand nombre que possible.

Elle espère également, que tous les propriétaires de la contrée apporteront un échantillon de leur vin et assisteront à ce marché, qui répond à un intérêt général.

Le marché commencera à midi, place de la Halle.

Pour la Commission des Foires :

ITIER, maire

D^r CASSAGNES, conseiller général.

— **Marché.** — Les porcs gras de 50 à 52 fr. les 50 kilos.

Les oies de 12 à 18 fr. la paire.

Les moutons de 15 à 30 fr. l'un.

Les bœufs étaient aux cours ordinaires. Canards de 5 à 8 fr. la paire selon grosseur.

LACAPPELLE-CABANAC. — Ces jours derniers, deux chiens enragés, ont été abattus par le D^r Delvit.

Un de ces chiens, avait dévoré la tête du chien de M. Vessies Justin ainsi qu'une poule, appartenant à ce dernier.

Nous félicitons M. Delvit qui a sans doute évité des malheurs.

CORNUS. — *Acte de probité.* — Dimanche, jour de fête à Cornus, la petite Joséphine Deilhes a trouvé un porte-monnaie sur la voie publique ; elle s'est empressée de le rendre à son propriétaire, un nommé Pégourrié, de Larpagol.

Nos félicitations à cette fillette.

SÉNAILLAC. — *Mort de la rage.* — A Sénaillac, canton de Lauzès, au mois de mars dernier, un chien mordit M. Galaret Louis, deux jours après il partit pour Paris. Il est resté 21 jours à l'Institut Pasteur, temps nécessaire pour le traitement.

Depuis lors on le croyait guéri, mais malheureusement la semaine dernière il tomba malade et il n'a pas tardé à succomber.

Lorsqu'il souffrait trop, il disait aux personnes qui l'entouraient de se retirer, qu'il ne voulait faire du mal à personne. Il avait conscience de son état. Il s'est éteint dans d'horribles souffrances ; il faisait pitié à voir.

M. Galaret emporte la sympathie des habitants de la commune et de beaucoup de personnes des environs. Il n'avait ici que des amis.

CATUS. — Foire du 22 octobre. — Tenu le 23 à cause du dimanche, cette foire a été remarquablement belle. Le marché aux noix, qui s'ouvrait pour l'année courante, était assez bien fourni. Cours pratiqués :

Blé, 11 fr. ; maïs, 8 fr. ; avoine, 8 fr. ; fèves, 11 fr. ; le tout les 80 litres ; noix, de 15 à 16 fr. l'hectolitre.

Bœufs de boucherie, de 28 à 32 fr. les 50 kilos, poids vif ; moutons, 60 c. le kilo ; porcs gras, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo.

Les bêtes d'élevage et de travail étaient en très grand nombre et se sont vendues avec une légère hausse sur les cours précédents.

Les poulets valaient 55 c. ; les lapins domestiques, 20 c. ; les canards, 50 c. ; les perdreaux, 1 fr. 50 ; les oies d'élevage, de 15 à 16 fr. la paire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Hydrophobie.* — Lundi, un petit chien présumé atteint de la rage, appartenant à Mme veuve Najac, de la commune de Bagnac, a mordu un jeune enfant de Lacan, même commune. Le père de la victime abattit la bête d'un coup de feu.

L'autopsie, pratiquée par M. Campagne, vétérinaire sanitaire, a démontré que la maladie du chien était à l'état aigü.

L'enfant va partir pour l'Institut Pasteur.

— *Les vétérans.* — Nous rappelons aux personnes qui désirent faire partie de cette Société patriotique, qu'elles ont jusqu'au 30 novembre pour se faire inscrire pour que le temps de la retraite soit compté à partir du 1^{er} janvier 1899.

Les adhésions sont reçues chez M. Souihol, brigadier de police, membre fondateur de la 330^e section, qui compte aujourd'hui 196 membres.

SAINT-CÉRÉ. — Foire. — La foire de samedi, favorisée par une véritable journée estivale, a été très belle.

La halle était très bien approvisionnée, le froment valait de 9 fr. 75 à 10 fr. 75 le sac (80 litres) ; le seigle, de 7 fr. à 7 fr. 75 ; l'avoine, de 5 fr. à 5 fr. 20 ; le sarrasin, de 7 fr. 50 à 8 fr. ; le maïs, de 10 fr à 11 fr. ; les haricots, de 13 fr à 14 fr. ; pommes de terres, de 1 fr. 40 à 1 fr 60 ; les châtaignes, de 3 à 4 fr. ; les fèves, 12 fr.

Il n'y avait pas moins de 300 sacs de froment, 100 sacs de seigle, 100 sacs d'avoine, 100 sacs de pommes de terre et 400 sacs de châtaignes.

MONTBRUN. — *Brûlée vive.* — La veuve Merle, âgée de 79 ans, désirant faire de la confiture de coings, pria un des voisins de lui donner quelques conseils. « Je viendrai chez vous, dit la voisine, dans l'après midi. » La veuve Merle, un peu impatientée, se mit en devoir de commencer son travail. Que se passa-t-il, on l'ignore ; toujours est-il que, lorsque l'aide se présenta, elle trouva la pauvre vieille couchée à plat ventre sur un immense brasier. Son corps n'avait plus forme humaine et la maison entière était remplie d'une fumée acre et d'une odeur atroce de chair brûlée. Comme elle respirait encore, le docteur Vernet, de Cajarc, fut mandé en toute hâte et il put constater que la pauvre femme avait une hémiplegie du côté droit, ce qui explique sa chute accidentelle dans le foyer allumé par elle. Le professeur des brûlures à la poitrine et au ventre ont rendu tous soins inutiles et la mort est survenue quelques heures après.

Arrondissement de Gourdon

CANIAC. — *Chute mortelle.* — A Rofard, commune de Caniac, canton de Labastide-Murat, le nommé Miquel, âgé de 60 ans, était monté sur un arbre, samedi matin, et en est tombé. Les contusions ont été si graves qu'il en est mort 48 heures après.

SOULOMÈS. — *Incendie.* — Le 20 octobre, entre 4 et 5 heures du soir, le feu a pris simultanément sur les deux coins de la grange Grépon, à Souломès. Les gens sont accourus sans pouvoir porter aucun secours, on s'est contenté de regarder brûler, tout en surveillant un autre immeuble et une grande quantité de paille, le tout a été préservé. On avait négligé d'assurer cette grange, quoique d'une valeur assez importante, 5.000 fr. environ.

On ignore les causes de ce sinistre, purement accidentel sans doute.

DERNIÈRE LOCALE

Tribunal correctionnel

Audience du 26 octobre 1899

Il y a quelque temps un conducteur des ponts et chaussées, passait en bicyclette à Luzech, quand, tout près de l'écluse, il aperçut, nonchalemment couché sur la berge, le nommé Lacombe, de Luzech, qui, sans se troubler, surveillait le bouchon de sa ligne.

Un instant après, surgit devant Lacombe l'éclusier, « qui venait, sur l'ordre du conducteur, dresser contravention. »

Pour le coup, Lacombe se fâcha : et aujourd'hui, à l'audience correctionnelle, il prouve que lorsqu'on veut faire du zèle et dresser des contraventions, il faudrait tout au moins s'assurer si oui ou non il y a délit.

En l'espèce, il n'y avait rien à dire. Lacombe avait le droit de pêcher, tout comme les autres pêcheurs. C'est ce que le tribunal lui a dit, après une plaidoirie fort habile de M^e de Valon.

Lacombe a été renvoyé des fins de la poursuite, sans dépens.

COUPS ET BLESSURES

La nommée Sarah Tardieu, âgée de 20 ans, de Brouelle, commune de Maxou, est inculpée de coups et blessures sur la personne de Irma Contou, âgée de 18 ans.

Voici les faits : Sarah Tardieu, et deux de ses amies, se promenaient, à la sortie de la messe, sur la route, quand passa, près d'elles, Irma Contou.

Or, Sarah et Irma sont brouillées, paraît-il, pour des raisons... politiques.

Une discussion s'engagea, et finalement, Irma donna un coup d'ombrelle à Sarah : non contente de cela, elle lui jeta une pierre à la jambe. Sarah est bonne fille, mais il ne faut pas quand même trop la provoquer, aussi, résolue, elle s'élança sur son adversaire.

Magnifique crépage de chignons, coups de pied, coups de poing, rien n'y manqua, à tel point que la robe de Irma, plus le jupon, s'il vous plaît, restèrent sur le sol. Irma n'avait plus que sa chemise. Les amies de Sarah, voulurent la couvrir : l'une lui prêtait un tablier ; indomptable, Irma ne voulut rien, et la lutte recommença, il fallut un jeune homme de 20 ans, pour mettre fin au combat.

Mais, après la lutte, la réparation. Les deux combattantes avaient bien autant de mal l'une que l'autre ; seulement, Irma Contou, plus avisée, porta plainte et se fit délivrer un certificat par un médecin, qui constate, en effet, de nombreux coups.

C'est pourquoi, Sarah Tardieu comparait aujourd'hui devant le tribunal, qui a renvoyé l'affaire au 16 novembre.

BULLETIN FINANCIER

Après un début encore fort hésitant, des demandes se sont produites aussi bien sur nos rentes, sur les fonds d'Etats étrangers que sur les valeurs de Crédit et les actions industrielles. Du fait de ces demandes très suivies, les cours ont très sensiblement progressé.

Le 3 0/0 a passé de 100,27 à 100,47, le 3 1/2 0/0 de 102,45 à 102,65.

La Banque de France en hausse de 10 fr. cote 4250.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 595, le Crédit Foncier s'est avancé à 723, le Crédit Lyonnais en hausse de 8 fr. clôture à 980, la Société Générale finit à 596.

Parmi nos Chemins, le Lyon s'inscrit à 1879 et le Nord à 2125.

Le Suez a monté de 17 fr. à 3575.

Tous les fonds étrangers sont en hausse. L'Extérieure a passé de 61,65 à 63,37 l'Italien de 92,60 à 93,20, le Portugais vaut 24,75, le Russe 3 0/0 1891 cote 87,50, le Turc D est à 22,10 et la Banque Ottomane à 554.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} novembre 1899

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V N° 2 du samedi 28 octobre inclus, au samedi 4 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 novembre.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

V

ROSE DANTON

— Et pourquoi ? Ne me martyrise pas le cœur sans raison. Est-ce parce que je suis pauvre ?
— Parce que tu es pauvre... parce que tu n'es pas assez beau, assez brillant pour la plus vaine, la plus futile des petites coquettes qui se soient jamais amusées à se moquer d'un homme. Est-ce assez franc ?
— Admirablement franc, et je te suis très obligé. Ma mignonne Rose ! Mais, silence ! le frolement d'une robe de soie. La voici !
— La porte s'ouvrit.
— C'était Rose ; mais elle n'était pas seule, ses deux sœurs l'accompagnaient, et le docteur se leva aussitôt pour faire ses adieux.
— Je pars demain pour Montréal. Au revoir, mademoiselle Danton.
— Au revoir.
Elle lui tendait le bout des doigts.
— Et bon voyage.
Elle se retira vers la fenêtre, une expression d'indifférence sur chacune des lignes de

sa figure altière.
Il tendit la main à Rose tout en jetant un regard de côté sur Grâce.
— Adieu, mademoiselle Rose, dit-il : je n'oublierai jamais les heures heureuses que j'ai passées ici.
Il pressa la petite main potelée ; les joues de Rose s'animent encore ; mais elle dit seulement :
— Au revoir !
Puis elle s'avança près du piano et se mit à jouer une valse.
Evelyne fut la seule qui exprima un regret et lui donna une poignée de main cordiale.
— Je suis peinée que vous vous en alliez, monsieur Frank. Revenez-vous bientôt ?
Frank avait tout l'air de désirer l'embrasser, mais Kate était là, majestueuse et royale, et il ne fallait pas penser à une telle inconvenance.
Ce fut Kate, cependant, qui lui parla au moment où il sortait.
— Présentez mes adieux à Tigre, dit-elle. Je serai heureuse de le revoir à Sainte-Croix.
— Qui m'aime aime mon chien, dit Rose. Que dis-tu du maître de Tigre, Kate ?
— Il me sera toujours agréable de voir le docteur Danton, dit Kate avec une suprême indifférence. Chante moi une nocturne, Rose.
Rose chanta *Catherine Mavourneen* d'une voix de contralto.
Kate écoute les paroles délicieuses de cet air exquis, en regardant le docteur disparaître dans le crépuscule et se demandant s'ils se reverraient jamais.

IV
LE MYSTÈRE

Le capitaine Danton rentra au château trois jours après le départ du frère de Grâce.
Chose étrange à dire, les quatre demoiselles Danton avaient regretté le docteur pendant ces trois jours.
La grave et majestueuse Kate elle-même, qui eût préféré subir la torture qu'avouer ses regrets, cherchait autour d'elle sa sympathique personne, son rire aimable, sa conversation toujours intéressante.
Rose souffrait de n'avoir plus, avec qui faire des coquetteries et consacrait à bâiller et à s'ennuyer les heures qu'elle passait avec lui.
Evelyne n'avait plus, pour se distraire, les boîtes de chocolat et de bonbons et les livres nouveaux qu'il lui apportait de Montréal.
Mais Grâce souffrait plus que les trois autres de son absence.
Evelyne seule fut assez franche pour avouer ses regrets, et elle déclara ouvertement que depuis le départ de Frank, le château n'était plus pour elle qu'un donjon triste et abandonné.
— On croirait que tu es amoureuse du docteur, Evelynne, dit Rose.
— Non, dit Evelynne, je te laisse cela. Mais, j'aimais bien qu'il fût là, et je voudrais le voir revenir. N'est-ce pas comme moi, Kate ?
— Je n'y tiens pas extraordinairement. Je voudrais voir revenir papa.
— Et cet ami inconnu. Dis donc, Kate, fit Rose avec malice, on dit que tu es fiancée ; si

c'était ton futur ?
— Tais-toi, Rose, dit Kate dont la peau nacrée se couvrit d'une vive rougeur, et en s'avançant rapidement de la fenêtre la plus rapprochée.
— Trop tard, ma chérie ! dit Rose, les yeux étincelants. Tu rougis admirablement. Comme je vais le regarder quand il arrivera ce héros, ce vainqueur qui a su prendre le cœur de notre impériale Kate !
— Assez, Rose ! reprit Kate, qui cependant n'était pas mécontente et qui restait encore toute rougissante.
Rose s'avança et lui entoura la taille d'un air caressant.
— Parle-moi de lui, Kate. Est-il bien beau ?
— Qui ?... Reginald ?... Mais oui... naturellement.
— Je meurs d'impatience de le voir. As-tu son portrait... Veux-tu me le montrer...
Kate portait au cou une mince chaîne d'or qui ne la quittait jamais, un médaillon y était suspendu et en ce moment elle y porta la main, mais elle s'arrêta.
— Une autre fois ma chérie, dit-elle en embrassant Rose. Viens faire un tour de promenade à cheval.
Rose était une amazone accomplie, et elle n'était jamais plus à son avantage qu'à cheval.
Elle avait une fringante juvénile noire appelée Regina, qu'elle avait montée en compagnie de Frank, pendant tout le séjour de celui-ci à Sainte-Croix.
Kate était aussi une habile écuyère.

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

La Bohémienne

VI

A LA BOMBE

— Citoyenne, poursuivit Johanna, on assure que vous allez vous marier. Eh bien ! je vais vous faire mon cadeau de noces. Je vous donne la figure de cet homme.
D'un bond elle fut sur le meg et lui arracha son masque.
— Le marquis de Valleroy ! s'écria Christiane.
— Allons donc ! Le véritable possesseur de ce nom et de ce titre est mort empoisonné, et ses ossements blanchissent sous une pierre, là-bas, en Bohême, dans le ravin de Falkenshorst. C'est un vilain, un paysan, un ancien meunier de Nemours. Il a tué le marquis pour se couler dans sa peau et dans son héritage, puis il s'est fait bandit, après avoir jeté à tous les vents de la débauche, la fortune volée à sa victime. Il s'appelle François Breton. C'est

le meg des Masques de Suie. Vous l'avez vu à l'œuvre. Moi, je m'appelle Jeanne Liégeart, et je suis sa complice. Autrefois, je l'aimais ; aujourd'hui, je le hais et je le méprise. Maintenant, épousez-le si vous voulez, je vous accorde mon consentement.
Le misérable écumait et grinçait les dents.
Sur le dernier mot de Johanna, il se rua sur elle la lame haute. La bohémienne croisa les bras.
— Bon ! dit-elle, il ne vous manque plus que de me poignarder comme vous avez poignardé Pierre Lombard, le marchand de biens.
Le Joli meunier de Nemours laissa tomber son arme.
Christiane s'était dressée de toute sa hauteur. Sa taille semblait grandir. Ses beaux cheveux frémissaient au souffle d'un vent mystérieux. Sa bouche avait un sourire navrant et cruel. Elle s'avança lentement, comme doit marcher la Fatalité.
Elle leva la main et toucha du doigt le front de François Breton, qui tressaillit à ce contact comme si un doigt de feu l'eût marqué.
— Ah ! fit-elle, c'est cet homme qui a poignardé Pierre Lombard, le marchand de biens ? Pierre Lombard a donc fini par un crime ?
Son pas, son geste, sa voix, n'avaient rien d'humain. Mais son sein battait... François laissait pendre sa tête à l'aventure.
— Oui, dit la bohémienne, dans la nuit du 16 mars 1796, entre Villecerf et Moret.
— Je sais, je sais, interrompit Christiane, je suis allée prier et pleurer sur sa tombe.
Elle se baissa, ramassa le poignard et se

le planta dans la poitrine.
Le Joli Meunier s'élança :
— Que faites-vous ?
— Je me punis de vous avoir aimé, répondit-elle en expirant. Je suis la fille de Pierre Lombard.
Six semaines après cette scène, l'échafaud se dressa sur la place du marché de Melun, et seize patients y montèrent. Le capitaine Beaupoil était là avec ses gendarmes, et le lieutenant Desgranges avec ses Dragons. C'était le reste de la bande des Masques de Suie, dont les autres associés, et parmi ceux-ci Jeanne Liégeart, avaient été condamnés aux galères.
Quand on eut attaché François Breton sur la planche et que les aides du bourreau s'approprièrent à le faire basculer pour enfourner la tête dans la lunette, une voix dans la foule cria :
— Saute marquis !
Ce spectateur était un vieillard fou qu'on appelait Vadurillan.
FIN

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

Bibliographie
LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :
Le nouveau paquebot « Oceanic » (A. Bonnin). — Volcans de la terre et volcans de la lune. — Le congrès international des sourds-muets (Max de Nansouty). — L'entorse, les moyens de la soigner et de la guérir. — L'importation des fruits frais au Canada. — Le monument de Tisserand à Nuits-Saint-Georges. — Un hôtel modèle pour les ouvriers (P. Crépy). — Les mosaïques de plumes des îles Hawaï (Daniel Bellet). — La salure de la mer. — Une curieuse opération. — Le pavillon de la Perse à l'Exposition de 1900. — Une nouvelle machine à glace. — La sécurité de l'homme vis-à-vis des installations électriques (G. G.). — Eclairage par l'électricité d'une fabrique de ciment. Revue des inventions : Remontage électrique des horloges. — Poêle Musgrave à feu continu. — Revue des journaux. Académie des sciences (G. Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Pétrole Oméga. — Les automobiles à alcool. — Moteurs à air liquide. Le concours des poids lourds. — Une foire aux bicyclettes (L. Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.
Bureaux : 10, rue Saint-Joséph. — Paris.
Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.
Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois, 10 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.
Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Poriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupo, etc., etc.
MEMBRE DES
Plétes Allégués vari, usuz
dis incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, ancien Aide-
Major des Hôpitaux à Paris, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Cor. e. p.

PHOTOGRAPHIE D'ART
VALDIGUIÉ
CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.
Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.
La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter
Atelier de pose au rez-de-chaussée
Bibliographie
TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 43 (28 octobre 1899).
1° Chez les Magiciens et les Sorciers de la Corrèze, par M. Gaston Vaillier.

2° A travers le monde : De Marseille en Asie Centrale. — Le Chemin de fer Transcaucasien. — Akabad. — Merv. — Bokhara, par F. l'Harpe.
— La production du café au Brésil.
3° A travers la nature : L'Éléphant d'Afrique. — La disparition prochaine.
4° Aux pays inconnus : Les Explorations en nouvelle-Guinée.
5° Civilisations et religions : La Fortune de Li-Hung-Ghang. — Prévoyance et Concussion.
6° Livres et Cartes.
7° L'armée autour du monde : Angleterre Les officiers anglais jugés par un officier allemand — Russie : Le 30^e régiment d'infanterie russe au 30^e régiment d'infanterie française.
Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.
Le numéro : 50 centimes.
Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855
CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)
CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE
PROVISIONS POUR L'HIVER
BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SOCIÉ ET FENDU
Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50
Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)
S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à
M. ARSÈNE COLLET
CHANTIER DU CHEMIN DE FER
AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la Gare des Marchandises)